

Procès-Verbal du conseil municipal ordinaire
Séance du 12 septembre 2025

Ouverture de la séance à 19h00

Nombre de conseillers : Date de convocation : 02/09/2025
En exercice : 22 Date d'affichage : 02/09/2025
Quorum : 12
Présents : 19
Votants : 19 + 0 pouvoir

Présents : MM. GENON Hervé - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric - MELLAN Lionel - RIZZON Bruno - RICHARD Denis - MARTINET Jacky - GACHET Roger - MICHELLAND Bruno - RICO-PEREZ José

Mmes - COMBET Claire - GAZET Véronique - BAZIN Josyane - JALLIFIER-VERNE Christelle- MASSUTTI Carole - - JABOUILLE Martine - LEGRAND Alexandra- PAVIET Laura- PEREZ Stéphanie

Excusés : MM. - BIBOLLET Nicolas - DELWAL Jean-Luc - GENON Marie-

A été nommée secrétaire de séance : Véronique GAZET



1. Approbation du PV de séance du conseil du 14 mars 2025

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal du conseil du 14 mars 2025 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Le procès-verbal est adopté.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est validé.

3. Désignation du secrétaire de séance

Véronique GAZET est désignée secrétaire de séance.

4. Point PLU

Le PLU en est dans sa phase d'enquête publique. Des permanences sont programmées avec la commissaire enquêtrice :

- le mardi 2 septembre 2025 de 9h à 12h en mairie de Val d'Arc (Randens)
 - le vendredi 12 septembre 2025 de 8h30 à 11h30 en mairie de Val d'Arc (Randens)
 - le samedi 20 septembre 2025 de 9h à 12h en mairie déléguée d'Aiguebelle
 - fin de l'enquête publique le samedi 4 octobre 2025 de 8h30 à 11h30 en mairie de Val d'Arc (Randens)

5- Réseau de chaleur sur Randens

L'appel d'offre est paru sur la plateforme dématérialisée le 14 août. La remise des offres doit être faite pour le 15 septembre. Les travaux sont prévus fin 2025, début 2026 : lot n°07_bis : liaison distribution de chauffage entre école et logements communaux bâtiment du bar et lot n°08 : terrassement / VRD / Traversée de voirie.

Le marché comprend une tranche unique avec une seule période de travaux du 27 octobre 2025 (semaine 44) au 5 décembre (semaine 49).

6- Travaux de voirie et de mise en sécurité sur Randens

Monsieur le Maire présente plusieurs devis aux membres du conseil.

Un devis à hauteur de 36 357 € HT, 43 628 € TTC de la société NGE pour la réfection de la route de Chantemerle détériorée à la suite des travaux d'assainissement est retenu.

Un devis de la société NGE pour la reprise de fourreaux de télécom et revêtement de surface rue de la Fabrique pour un montant de 3 485 € HT, 4 182 € TTC est retenu.

Un devis de la société NGE pour prolonger le trottoir qui mène au lotissement la Blancherie 2 de 10 446 € HT, 12 535 € TTC est retenu.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

7- Travaux d'urgence sur le bâtiment de la gendarmerie

La commune a reçu un courrier de l'Etat demandant à la commune de réaliser des travaux pour améliorer les conditions de logement des gendarmes notamment en terme de chauffage et de ventilation. La commune a réalisé un audit pour envisager une programmation de travaux et établir un plan de financement.

Une réunion est prévue le mardi 7 octobre avec la Colonel pour aborder ce sujet.

Monsieur le Maire propose d'affecter en urgence 30 000 € pour le remplacement d'une quinzaine de radiateurs.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

8- Programme d'actions QNE :

Une coupe de bois sera mise en vente sur Randens le 16 septembre.

Une deuxième coupe de sapins scolytés est prévue.

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour permettre à l'ONF de gérer ces opérations et les demandes de subventions.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter l'ONF pour qu'elle donne un avis sur le projet de microcentrale sur les ruisseaux de Randens : le Bon Nant, le Nant Brun et le Nant Clair.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

9- Modification de la sécurisation de l'entrée du hameau de Miettaz jusqu'au carrefour de Montgilbert

Initialement, il était prévu dans la deuxième tranche des travaux de faire un trottoir le long de la route qui mène à Montgilbert mais le département s'y est opposé car la chaussée aurait alors été trop étroite. (travaux estimés à 31 290 € HT, 37 548 € TTC)

En réunion de chantier avec le département, il a été proposé de supprimer le trottoir et de matérialiser ce dernier par la création d'une bande de couleur avec des pictogrammes piétons mais également de bien créer le rétrécissement au niveau du carrefour avec une réduction de la voirie ne permettant pas le croisement de deux véhicules dans le sens montant.

Avec les modifications, le chiffrage réactualisé sera de 26 270 € HT.

10- Devenir du Bar de Randens propriété de la mairie

Monsieur le Maire a déjà reçu 2 propositions de reprise du bar de Randens. Il propose de mettre en place un cahier des charges et de lancer un appel à candidature par le biais des réseaux de communication appropriés.

Une commission sera chargée de recevoir les candidats un samedi matin de novembre.

11- Aspects budgétaires

Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative relative à des corrections d'écritures comptables et l'ouverture de crédits pour rectifier des écritures de 2024 (erreur d'imputation budgétaire) et une autre sur la rectification des écritures d'amortissement.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

12- Subventions

Monsieur le Maire présente une demande de subvention concernant le Comité des fêtes de Val d'Arc pour un montant de 3000 € (dont 500 € de la CCPM). Cette subvention servira à l'organisation de la Color Run du 12 octobre, manifestation dans le cadre d'Octobre Rose.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

13-Programme Façades

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention d'un montant de 2 237 € soit 40 % du montant TTC de la facture (5 468 € dont un forfait de 150 € pour les volets) pour un projet de rénovation de façade sur la Grande rue d'Aiguebelle.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention :0

14- Rentrée scolaire

Dans la continuité des années précédentes, des travaux de rénovation de l'école d'Aiguebelle élémentaire ont été réalisés. Cette année les salles 6 et 7 sont concernées par ces travaux. L'entreprise Bâti sibel 38 a réalisé les travaux de rénovation des sols, murs et plafonds pour un montant de 39 537 € HT, 47 444 € réfection sol, murs, plafond et l'entreprise Bugnon a réalisé les travaux de ventilation et électricité pour un montant de 11 408 € HT, 13 690 € TTC.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée avec les effectifs de rentrée suivants :

Ecoles	Classes	Effectifs
Randens	PS / MS / GS	5/6/15 dont (1qq jours dans l'année)
	CP / CE1 / CE2	5/9/8 (1 qq jours dans l'année)
	CM1 / CM2	11/12 (1 qq jours dans l'année)
		Total : 68 (+ 3)
Aiguebelle Maternelle	PS / MS / GS	7/4/12
	PS / MS / GS	4/5/13
		Total : 45
Aiguebelle Élémentaire	CP	16
	CE1	17
	CE2 / CM1 / CM2	10/6/8
	CE2 / CM1 / CM2	9/6/8
	ULIS	10
		Total : 90

15- Location des salles municipales

L'association service et partages installée à l'étage du Foyer Rural demande une baisse de son loyer car ses moyens financiers sont très limités.

Le maire propose un loyer de 100 € par trimestre à la place de 150 €.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention :0

Monsieur le maire propose de louer les salles communales de réunion aux personnes, entreprises, banques et assurances ayant des activités à but lucratif selon les tarifs suivants :

Location Salle de réunion de Val d'Arc	
Associations, collectivités territoriales, organismes à but non lucratif, etc...	GRATUIT
Assemblées générales, syndic de copropriétés, etc...	50 euros
Assemblées générales, autres (banques, assurances...)	100 euros la journée 150 euros la journée
Pour les particuliers à but lucratif	10 euros/heure Ou forfait de 300 euros la saison*

*Forfait saison : de septembre à juin

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

16- Acquisition d'un barnum mis à disposition par la Région

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'existence d'un nouveau dispositif mis en place par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, destiné à soutenir la vie associative dans les petites communes. Ce dispositif permet d'obtenir gratuitement un barnum de qualité (3m x 3m), à destination exclusive des associations locales.

Ce matériel est mis à disposition par la Région, à titre gracieux, avec pour seules conditions que la commune :

- S'engage à le stocker, l'entretenir, le mutualiser au maximum et le mettre à disposition des associations du territoire,
- Prenne en charge son assurance et son bon état de fonctionnement,
- Se charge de le récupérer dans l'une des 12 antennes régionales réparties sur le territoire.

Monsieur le maire propose de s'inscrire dans ce dispositif pour en faire bénéficier les associations locales

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

17- Questions diverses

Situation de l'Ehpad d'Aiton :

L'Ehpad d'Aiton est dans une situation financière difficile.

Une des premières difficultés est le fait que la commission de sécurité exige la présence de deux personnes la nuit. Pour cela, il faudrait embaucher deux nouvelles personnes à temps plein pour assurer les 365 nuitées soit un budget de 70 000 € supplémentaire.

L'Ehpad doit également faire face à un surcoût de 35 000 € pour l'électricité.

Elle doit également affronter une baisse de subvention de son accueil de jour (16 000 €) mais ce point devrait rapidement se résoudre.

La séance est levée à 21H15

Fait à Val d'Arc le 17 septembre 2025

Le secrétaire de séance, V Gazer



Le Maire, H Genon